

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1952

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Fons**

objet : **Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrère, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1952**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Fons

objet : **Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1453 du 26 avril 2010, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 144, 150, 160, 161 et 33 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations d'exploitation de la station d'épuration de Saint Fons.

Cette station d'épuration d'une capacité d'un million équivalent habitants comporte les étapes principales de traitement suivantes :

- installations existantes : relèvements, prétraitements, traitement primaire, traitement biologique par boues activées et clarification, traitement par bio-filtration pour une fraction du débit, épaissement gravitaire des boues, déshydratation des boues par centrifugation, unité de réception des boues externes, incinération des boues sur deux lignes, désodorisation physico-chimique, traitement des fumées,

- installations en cours de construction pendant la consultation : traitement des effluents de temps de pluie, bio-filtration des effluents traités par voie biologique ou par traitement de temps de pluie, flottation des boues de bio-filtration, désodorisation physico-chimique, déshydratation des boues par centrifugation, unité de stockage des boues en silos.

Les objectifs principaux assignés à l'exploitant dans le cadre du marché sont les suivants :

- le respect de la qualité du rejet des eaux traitées et des fumées rejetées et la prise en charge par l'exploitant des conséquences financières des non respects dont les causes lui seraient imputables,
- les opérations de nettoyage, contrôles, entretien courant, gros entretien, remplacement, à l'exclusion des opérations de renouvellement de gros matériels,
- un engagement en terme de développement durable (réduction de l'impact sur l'environnement notamment en termes de consommations de réactifs, de consommations d'électricité et en termes de transport et autres mesures prises en termes de développement durable),
- la continuité de traitement,
- la gestion, la responsabilité du devenir et la valorisation des déchets et sous-produits dans le respect de la réglementation,
- le maintien des certifications aux normes ISO 14001 ET OHSAS 18001.

La durée du marché est de 5 ans.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres du 8 novembre 2010 a classé les offres et choisi l'offre variante du groupement d'entreprises Saur/Stereau pour un montant de 49 408 871 € HT, soit 52 126 358,91 € TTC (TVA à 5,5 %).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour l'exploitation de la station d'épuration de Saint Fons pour une durée de cinq années et tous les actes contractuels afférents avec le groupement d'entreprises Saur/Stereau pour un montant de 49 408 871 € HT, soit 52 126 358,91 € TTC.

2° - Le montant à payer, au titre du présent marché, soit 49 408 871 € HT, sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011 à 2016 - fonction 222 - compte 615 210 de la section d'exploitation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.